



## DECLARATION PERSONNELLE (à remettre à la direction avant le 22 mai)

Elève vulnérable ou vivant avec une personne vulnérable

(art. 10b al. 2 et 3 de l'ordonnance 2 COVID-19)

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance de l'élève :

Par sa signature, le-la représentant-e légal-e atteste que son enfant :

est une personne vulnérable

vit avec une personne vulnérable

Nom et prénom du-de la représentant-e légal-e :

Lieu et date :

Signature du-de la représentant-e légal-e ::

*L'attestation médicale de vulnérabilité devra être remise à la direction **jusqu'au 5 juin 2020.***